

Sénat/Cession légale sur les primes ou cotisations des sociétés d'assurances

Noël Mboumba devant les sénateurs



Noël Mboumba face...



...aux sénateurs.



Les responsables de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication, présidée par Francis Odoumou.

SM

Libreville/Gabon

LE ministre délégué à l'Économie, Noël Mboumba, était, jeudi dernier, face aux sénateurs membres de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication. Il s'agissait pour le membre du gouvernement de défendre le projet de loi modifiant certaines dispositions du

texte instituant et organisant le fonctionnement d'une cession légale sur les primes ou cotisations des sociétés d'assurances exerçant en République gabonaise. Il s'agit précisément de l'ordonnance N°0013/PR/ du 11 août 2011. L'hôte des parlementaires a longuement édifié ces interlocuteurs sur les aspects techniques contenus dans ledit texte qu'il a lui-même introduit auprès de ces derniers. Occasion pour le ministre Mboumba de rappeler que la réassurance

est "une pratique universelle et courante des sociétés d'assurances pour se prémunir des risques et les disperser, afin de réduire leur exposition et leurs engagements. Et que, celle-ci est dite obligatoire, à travers la cession légale sur primes et traités de réassurance". Et de préciser également que : «Au Gabon, les sociétés d'assurances appliquent depuis 2012, la cession légale au premier franc, à la demande de l'État, afin de compléter notre marché des assurances en créant un

marché de la réassurance au Gabon et dans la sous-région, et surtout réduire la fuite des capitaux en retenant le maximum de primes collectées par nos sociétés d'assurances». Poursuivant son exposé des motifs, Noël Mboumba n'a pas manqué d'expliquer à ses hôtes que l'initiative d'étendre la cession légale aux grands risques et aux traités de réassurance se justifie dans le sens où, le but des institutions nationales de réassurance est d'accroître le volume de l'épargne gérée

localement et également de réduire la fuite des capitaux par le canal de la réassurance internationale. «Les risques aviation "off-shore" et "on-shore" (pétrole et gaz) sont à 100% exportés du pays, par l'entremise d'une réassurance dite "fronting". Le placement à l'étranger de ces affaires fait perdre chaque année, au marché financier gabonais, plus de 20 milliards de FCFA», estime-t-il. Or, renforcer le champ d'activité des sociétés de réassurance par un prin-

cipe de rétention des primes collectées par les sociétés d'assurances permettrait, dit-il, «de retenir progressivement une partie sur le marché financier national, une partie des primes cédées à l'étranger et du taux de cession de primes du marché à l'étranger, qui est actuellement de 45%». Reste désormais, qu'au-delà de cet argumentaire, c'est surtout pendant son examen en Commission que les sénateurs devront décider du sort de ce texte.

8e anniversaire du décès d'Omar Bongo Ondimba

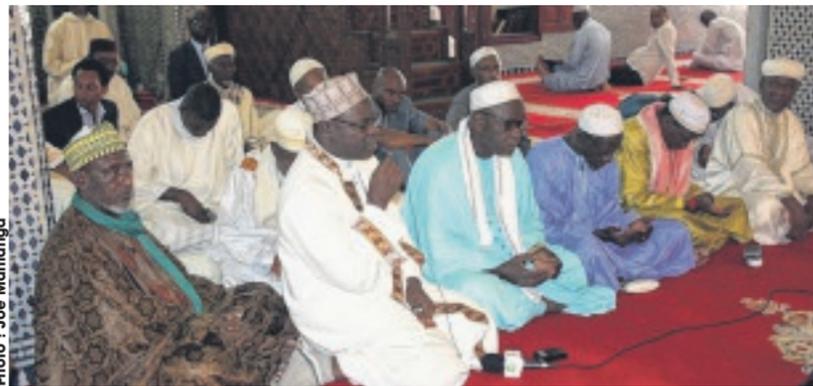
Commémoration pieuse à Hassan-II

I. I.

Libreville/Gabon

Précédant la grande prière musulmane du vendredi, une lecture du Saint Coran a été consacrée à l'illustre disparu.

LA communauté musulmane n'était pas en marge de la commémoration de l'anniversaire du huitième anniversaire du décès d'Omar Bongo Ondimba, deuxième président de la République gabonaise. Sous la houlette du Conseil supérieur des Affaires islamiques du Gabon (CSAIG), une séance de lecture entière du Saint Coran a été organisée vendredi à Libreville, à la mosquée Hassan-II, juste avant la grande prière hebdomadaire du vendredi. Une cérémonie des plus pieuses dirigée par un collectif des grands imams de la capitale conduits par l'imam Kane de la mosquée centrale et qui comprenaient, entre autres, les imams Mbadinga, Koïta, Haoussa et Moubamba. Il s'est agi d'une manifestation toute religieuse dédiée à la mémoire du deuxième président du Gabon, par ailleurs ancien Khalife général de la communauté musulmane du



Le collectif des grands imams ayant dirigé....



...la séance de lecture du Coran à la mosquée Hassan-II, vendredi.

Gabon, au lendemain de la date anniversaire de son décès le 8 juin 2009 à Barcelone (Espagne). Le vendredi étant un grand jour de prière pour les musulmans, doublé du fait que ce vendredi est compris dans un mois béni, le ramadan, durant lequel le Saint Coran a été révélé au prophète de l'Islam, l'imam Omar Moubamba Moubamba a, à la suite de l'imam Kane, demandé à Allah, le Miséricordieux, d'agréer les vœux et prières exprimés à travers cette lecture du Coran adressée à Omar Bongo Ondimba. Pour Hadj Ibrahim Membourou, un des responsables du CSAIG, cette séance de lecture du Saint Coran vise à se souvenir de "l'artisan de la paix" qu'était Omar Bongo Ondimba, mais aussi à prier pour l'homme qui a également "œuvré pour la communauté musulmane", en particulier.

Pour souligner la portée symbolique et spirituelle de cette cérémonie, un des imams ayant participé à la lecture du Coran, Youssef Ousmane Nziengui, a indiqué qu'une seule lettre du Livre Saint lue vaut dix récompenses pour le lecteur et le destinataire. "La lecture du Coran, c'est comme une lumière envoyée au défunt", a-t-il conclu. Au-delà de la prière adressée au défunt chef de l'État, les imams de la capitale réunis à Hassan-II ont également prié pour le Gabon et sa population. Il faut rappeler que jeudi déjà, à l'initiative de la famille du défunt président, une messe a été dite pour le repos de son âme en la cathédrale Notre-Dame-de l'Assomption (Sainte-Marie) de Libreville. Plusieurs personnalités y ont pris part, aux côtés des membres de ladite famille.

Bourses d'Etudes offertes par le Gouvernement du Japon pour l'année académique 2018

Le Gouvernement du Japon offre deux types de bourses d'études aux jeunes bacheliers gabonais :

- Bourses d'études pour les Bacheliers**
 - Bourses d'études pour les étudiants des écoles supérieures de Formation Professionnelle Pratique (Specialized Training College Students). 3 ans d'études, y compris 1 an de cours intensifs de la langue japonaise, départ en avril 2018.
 - Bourses d'études pour les étudiants des écoles supérieures de Formation en Technologie (College of Technology Students). 4 ans d'études, y compris 1 an de cours intensif de la langue japonaise, départ avril 2018.

2. Conditions d'acceptation de dossier de candidature

- Etre de nationalité gabonaise et né(e) entre le 2 avril 1996 et le 1er avril 2001
- Avoir obtenu le baccalauréat
- Etre en mesure de quitter son pays pendant la période fixée par le Gouvernement du Japon
- Avoir la volonté d'apprendre la langue japonaise

NB : Tout dossier de candidature incomplet et/ou mal rempli et/ou ne répondant pas aux conditions requises sera automatiquement rejeté.

3. Procédure de sélection

- Date limite de dépôt de dossier à l'Ambassade du Japon : le 18 juillet 2017
 - Examens écrits et entretien organisés par l'Ambassade du Japon à Libreville :
College of Technology Students: fin juillet 2017
Specialized Training College Students: fin juillet 2017
 - Annnonce des résultats finaux: entre janvier et février 2018.
- Pour toute information complémentaire et retrait de dossier de candidature, veuillez-vous adresser au Service Culturel de l'Ambassade du Japon. Les dossiers de candidature sont également téléchargeables à partir du site internet suivant (http://www.ga.emb-japan.go.jp/tpfr/culture_etude_fr.html).

Ambassade du Japon B.P.2259 Libreville
Tél : +241 01.73.22.97/4241 01.73.02.35
Heures d'ouverture : 8h00 - 12h30, 14h30 - 17h45